



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

***Demande concomitantes Asile et Séjour
titre de séjour salarié (art L 313-10 1° du CESEDA)***

LISTE CI-DESSOUS DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES A FOURNIR

- Formulaire ci-joint rempli ;
- **Justificatifs d'une entrée régulière en France :**
 - Les documents justifiant de l'état civil et de la nationalité de l'étranger et, en cas de séjour en France, le document l'autorisant à séjourner : copie du visa de long séjour.
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un **particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- **3 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- **50€ en timbres fiscaux**
- **Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie** (si vous êtes marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).
- **Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur** comprenant :
 - le formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à l'emploi sollicité (CERFA n° 15186*01)
 - **Une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer ;**
 - Selon le cas, un extrait à jour K bis, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique, ou un avis d'imposition, s'il s'agit d'un particulier employeur
 - **L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement** et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur est soumis à cette obligation ;
 - Les documents justifiant de l'état civil et de la nationalité de l'étranger et, en cas de séjour en France, le document l'autorisant à séjourner ;
 - Les justificatifs des recherches effectuées auprès des organismes concourant au service public de l'emploi pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail ;
 - Les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité (copie des diplômes et titres obtenus par le salarié ; curriculum vitae ; certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle) ;
 - Le cas échéant, lorsque l'exercice de l'activité est soumis à des conditions réglementaire spécifiques, les justificatifs que ces conditions sont remplies auprès des organes ou institutions habilités ;

Nota :

- Veuillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier